Colonisation

Le problème de l’entente des races dans les pays dits de colonisation n’est pas particulier à l’Algérie. Toutes les colonies sont plus ou moins en effervescence, des suites de la guerre, car, pour s’attirer des sympathies et endormir les défiances, tous les gouvernements belligérants ont proclamé le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes, tant que la victoire fut indécise.
Depuis des siècles, les nécessités de l’existence, dans un milieu plus difficile, ont imposé aux peuples européens la recherche de centres de ravitaillement, pour suppléer au déficit de leur propre production.

Esprits plus ingénieux, développés par une lutte plus âpre contre une nature ingrate, ils sont aujourd’hui plus aptes à tirer parti des richesses du sol et du sous-sol que les peuples restés plus ou moins pasteurs, pêcheurs ou chasseurs, habitant les pays où la nature, plus généreuse, n’a sollicité d’eux qu’un minimum d’efforts pour leur donner ce qui leur était nécessaire pour vivre.

En vertu de ce principe, et dans la nécessité de trouver des centres de ravitaillement pour alimenter une population de plus en plus dense, et un exutoire à cette population, les peuples européens sont partis à la conquête du monde, porter, disent-ils encore aujourd’hui, la civilisation aux peuples barbares ou même simplement moins industrieux.

C’était leur droit, et ce l’est encore, au point de vue strict du droit humain, qui veut que l’homme soit partout chez lui sur la terre. Mais où ça ne l’est plus, où l’expansion coloniale devient une spoliation, c’est lorsque le colonisateur vient en maître dans le pays qu’il vient soi-disant civiliser.

Si l’ingéniosité, en agriculture, en industrie et en moyens d’échange atteste une culture intellectuelle momentanément

plus développée, elle ne confère pas un droit d'oppression, et ne démontre pas une morale supérieure. Or, les peuples colonisateurs ne se sont jamais embarrassés de droit et de morale. Poussés par l'impérieuse nécessité de vivre, et certains de s'enrichir, ils n'ont jamais recherché d'autres buts, pas plus qu'ils n'ont envisagé d'autres moyens, pour y parvenir, que la force et la ruse, morale quelque peu rudimentaire.

Il est vrai que la plupart des peuples colonisés n'en connaissent pas d'autre, mais enfin, lorsque on se dit supérieur, et qu'on agit au nom et en vertu de cette supériorité, il faut le prouver par d'autres arguments que ceux du canon. Quoi qu'en eût dit un ministre français, c'est un bien mauvais pionnier de la civilisation.

Aucun peuple ne peut se passer des autres peuples, et ainsi fermer ses frontières, en vertu de ce droit, qu'il peut disposer de lui. Et, du reste, que sont tous ces peuples habitant les pays de colonisation ? Presque tous un amalgame plus ou moins compact de races diverses, tour à tour conquérantes et conquises, et ayant toutes le droit de vivre libres en travaillant sur les terres qu'elles habitent. Par contre, ces peuples n'ont le droit d'en interdire l'accès qu'à ceux qui veulent y venir en maîtres.

La vieille Europe a besoin, pour vivre, des produits du sol et du sous-sol des pays exotiques, et les habitants de ces pays, qui ne pratiquent l'agriculture que d'une façon restreinte, et primitive, n'ont pas le droit d'en interdire l'accès aux Européens, pas plus, du reste, qu'ils n'ont le droit de les priver de l'excédent de leurs richesses minérales dont ils ne tirent aucun parti, parce qu'ils en ignorent souvent l'existence, la valeur et les moyens de s'en servir. Par contre, les habitants des pays colonisés ont droit aux bénéfices pratiques des moyens supérieurs d'agriculture, d'industrie et de transports importés chez eux, et aux améliorations de vie que comporte toute exploitation de

richesses naturelles, *sans devenir les sujets des peuples européens ou de leurs complices indigènes*, comme c’est le cas actuellement.

[/P. Richard/]